



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3324 — Mardi 14 Avril 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	2
---	---

AVIS DES SOCIETES

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BH 2008 »	2
---------------------------------	---

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR	3
SICAV PROSPERITY	3
SICAV OPPORTUNITY	3
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	4
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	4

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	4-5
SICAV TRESOR	6
SICAV OPPORTUNITY	7
SICAV PROSPERITY	8
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	9
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – SNMVT –	10-12

ASSEMBLEES GENERALES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE	12
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES –STAR-	13
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -HAYETT-	13
INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF–	13
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	14
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	14
ATTIJARI VALEURS SICAV	15
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	15
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	16
UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	16
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	17
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	17
ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE	18

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	20
---------------------------------------	----

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
– FCP FINA 60	
– FCP IRADETT CEA	
– MAC EXCELLENCE FCP	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice comptable 2009, au plus tard le 20 avril 2009.

1 - Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

2 - Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006 et du 17 septembre 2008.

2009 - AC - 65

REMBOURSEMENT ANTICIPE

D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE EN FAVEUR DES OBLIGATAIRES DE L'EMPRUNT «BH 2008»

La Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse «SIFIB BH», porte à la connaissance des porteurs des obligations «BH 2008» que la Banque de l'Habitat a décidé de rembourser par anticipation la totalité du montant restant dû de cet emprunt majoré des intérêts courus à la date de règlement et ce, conformément à la clause de remboursement anticipé figurant dans la note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse portant **visa n°08-0607 du 18 avril 2008**.

Ce remboursement sera effectué comme suite :

Capital par obligation	100,000 dinars
Intérêts bruts par obligation	6,367 dinars
Intérêts nets par obligation	5,094 dinars
Total brut par obligation	106,367 dinars
Total net par obligation	105,094 dinars

Date de règlement : **20 avril 2009**

Lieu de règlement : Auprès des teneurs de compte (via la STICODEVAM)

Les porteurs des obligations «BH 2008» ne supporteront aucun frais ou charge.

Dès la date de remboursement anticipé, les titres cesseront d'exister et de produire des intérêts.

2009 - AS - 1189

PAIEMENTS DE DIVIDENDES**AVIS DES SOCIETES (suite)****SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis -

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 8 Avril 2009, SICAV TRESOR informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 un dividende de :

4,670 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 14 Avril 2009 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2009 - AS - 1190

— *** —

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis -

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 8 Avril 2009, SICAV PROSPERITY informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 un dividende de :

4,147 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 14 Avril 2009 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2009 - AS - 1191

— *** —

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis -

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 8 Avril 2009, SICAV OPPORTUNITY informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 un dividende de :

3,627 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 14 Avril 2009 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV OPPORTUNITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2009 - AS - 1192

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

FCP BIAT EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE

La BIAT ASSET MANAGEMENT - Société de Gestion des OPCVM - informe les porteurs de parts du **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008, un dividende de :

3,165 dinars, net par part

Ce dividende est payable à partir du 14 Avril 2009 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2009 - AS - 1193

— *** —

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Fonds Commun de Placement

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de la **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**, réunie en date du 8 Avril 2009, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2008, un dividende de :

4,376 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 14 Avril 2009 aux guichets de la BIAT et de la FINANCIERE DE PLACEMENT ET DE GESTION.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2009 - AS - 1194

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 Avril 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2008.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 6.977.854,300 dinars au 31 décembre 2007, est passé à 11.113.500,229 dinars au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2008, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2008	378.010,063
Régularisation du résultat d'exploitation	108.047,600
Report à nouveau - Exercice 2007	43,820
Résultat distribuable - Exercice 2008	486.127,438
Dividendes	486.033,568
Report à nouveau - Exercice 2008	93,870

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2008 à **4,376 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 93,870 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la FPG, à compter du **14 Avril 2009**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de ce premier exercice à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 Avril 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2008.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 427.886.557,058 dinars au 31 décembre 2007, est passé à 521.653.672,527 dinars au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2008, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2008	22.904.795,183
Régularisation du résultat d'exploitation	1.419.361,662
Report à nouveau - Exercice 2007	4.067,418
Résultat distribuable - Exercice 2008	24.328.224,263
Dividendes	24.328.010,080
Report à nouveau - Exercice 2008	214,183

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2008 à **4,670 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 214,183 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **14 Avril 2009**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Sahbi BEN AISSA

La Financière de Placement et de Gestion

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, **Monsieur Moez JABEUR**, en tant qu'Administrateur de la société, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications qui besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 Avril 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2008.

Elle donne en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 2.625.363,769 dinars au 31 décembre 2007, est passé à 1.780.477,971 dinars au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2008, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2008	86.572,250
Régularisation du résultat d'exploitation	-24.659,894
Report à nouveau - Exercice 2007	3,008
Résultat distribuable - Exercice 2008	61.915,364
Dividendes	61.902,009
Report à nouveau - Exercice 2008	13,355

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2008 à **3,627 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 13,355 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **14 Avril 2009**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV OPPORTUNITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 Avril 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2008.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 2.730.928,073 dinars au 31 décembre 2007, est passé à 2.073.953,933 dinars au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2008, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2008	93.357,121
Régularisation du résultat d'exploitation	-3.853,769
Report à nouveau - Exercice 2007	7,749
Résultat distribuable - Exercice 2008	89.511,101
Dividendes	89.492,260
Report à nouveau - Exercice 2008	18,841

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2008 à **4,147 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 18,841 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **14 Avril 2009**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PROSPERITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 Avril 2009

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2008.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales, prend acte des conclusions du dit rapport et approuve les dites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition du résultat de l'exercice 2008 comme suit :

Résultat d'exploitation	1.612.858,079
Régularisation du résultat d'exploitation	-63.922,294
Report à nouveau	-23,405
Résultat distribuable exercice 2008	1.548.912,380
Dividendes	1.547.159,040
Report à nouveau	1.753,340

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2008 à 4,240 TND net par action et d'affecter le reliquat soit 1.753,340 au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au 17 Avril 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 Dinars par poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine -

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 avril 2009, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N°33 Du 17 mars 2009, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 15 mars 2009, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2008, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés ainsi que leurs annexes.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans les rapports du conseil d'administration, lesquels font ressortir pour l'exercice 2008 un bénéfice net après impôt de 13 855 142,054 D pour la SNMVT et un bénéfice net consolidé après impôt de 15 748 618,942 D pour le groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2008.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2008 comme suit :

• Bénéfice net :	13 855 142,054 D
• Résultats reportés :	7 849 233,829 D
• Réserve ordinaire :	3 050 000,000 D
• <u>TOTAL A AFFECTER :</u>	24 754 375,883 D

AFFECTATION :

• Dividende statutaire (0,500D/action) :	924 508,000 D
• Super dividende (5,100d/action) :	9 429 981,600 D
• Réserve ordinaire :	4 095 000,000 D
• Résultats reportés :	10 304 886,283 D

Le dividende sera payé à partir du 14 avril 2009

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, approuve dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues courant l'exercice 2008 avec les sociétés du groupe , MONOGROS, La S.G.S, La S.I.M, GEMO, La SODEA, HLC et la MMT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs, en les personnes :

- Mr Mounir BEN MILED
- Mr Mohamed Ali MABROUK
- Mr Marwène MABROUK
- Mr Chekib NOUIRA
- Mr Mohsen ZERELLI
- Mr Frédéric GODEBERGE
- La société EXIS

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'allouer un montant de 40 000 dinars au titre de jeton de présence, à charge pour le conseil de le distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (EN DINARS)

ACTIFS	31 Décembre 08	31 Décembre 07	Capitaux Propres & Passifs	31 Décembre 08	31 Décembre 07
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés			-		
Immobilisations incorporelles	3 445 959,347	3 445 959,347	Capital Social	18 490 160,000	18 490 160,000
Moins: amortissements	-1 239 850,484	-997 460,172	Réserves	9 768 016,000	8 723 016,000
	2 206 108,863	2 448 499,175	Autres capitaux propres		
Immobilisations corporelles	64 161 060,909	53 184 488,278	Résultats reportés	10 304 886,283	7 849 233,829
Moins: amortissements	-24 580 763,627	-19 991 100,430			
	39 580 297,282	33 193 387,848	Total capitaux propres après affectation	38 563 062,283	35 062 409,829
			Résultat de l'exercice		
Immobilisations financières	41 326 336,701	38 917 381,045	Total capitaux propres après affectation	38 563 062,283	35 062 409,829
Moins: provisions	-768 000,000	-750 000,000			
	40 558 336,701	38 167 381,045	PASSIFS		
Total des actifs immobilisés	82 344 742,846	73 809 268,068	Passif non courants		
Autres actifs non courants	703 227,404	384 377,582	Emprunts	3 150 000,000	4 550 000,000
			Autres passifs financiers Provisions pour risques & charges		
Total des actifs non courants	83 047 970,250	74 193 645,650	Total des passifs non courants	3 150 000,000	4 550 000,000
ACTIFS COURANTS			Passif courants		
-			Fournisseurs et comptes rattachés	67 209 774,614	55 839 227,259
Stocks	31 451 444,007	25 512 129,456	Autres passifs courants Concours bancaires et autres passifs financiers	19 559 209,808	15 569 100,864
Moins: provisions	-149 807,855	-208 689,838		8 803 997,984	5 753 519,197
	31 301 636,152	25 303 439,618	Total des passifs courants	95 572 982,406	77 161 847,320
Clients et comptes rattachés	2 400 586,888	1 239 396,479			
Moins: provisions	-287 483,725	-240 019,568	TOTAL DES PASSIFS	98 722 982,406	81 711 847,320
	2 113 103,163	999 376,911			
Autres actifs courants	11 252 828,493	6 409 608,923	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	137 286 044,689	116 774 257,149
Moins: provisions	-60 660,913				
Placements et autres actifs financiers	90 875,368	44 750,000			
Liquidités et équivalents de liquidités	9 540 292,176	9 823 436,047			
	54 238 074,439	42 580 611,499			
Total des actifs courants	54 238 074,439	42 580 611,499			
TOTAL DES ACTIFS	137 286 044,689	116 774 257,149			

RESOLUTIONS ADOPTÉES SNMVT - SUITE -**III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (EN DINARS)**

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2008 avant affectation du résultat	18 490 160	1 849 016	1 000 000	5 874 000	7 849 234	13 855 142	48 917 552
Affectation du résultat 2008:							
-Affectation reports à nouveau					-7 849 234	7 849 234	
-Réserves				1 045 000		-1 045 000	
-Dividendes						-10 354 490	-10 354 490
-Reports à nouveau					10 304 886	-10 304 886	
Solde au 31/12/2008 après affectation du résultat	18 490 160	1 849 016	1 000 000	6 919 000	10 304 886	0	38 563 062

2009 - AS - 1200

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES
ET DE RÉASSURANCES
ASTREE**

Siège Social : 45 avenue Kheireddine Pacha - Tunis Belvédère -

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 30 avril 2009 à 10 H**, au siège social de la Compagnie, sis au 45 avenue Kheireddine Pacha- Tunis Belvédère-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice 2008.
- Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008, et approbation des opérations y mentionnées.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2008.
- Affectation du résultat de l'exercice 2008.
- Quitus aux Administrateurs.
- Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs.
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes et ce conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.

2009 - AS - 1201

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
- STAR -**

Siège social : Square Avenue de Paris - 1025 Tunis -

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Samedi 13 juin 2009 à 10H**, à l'hôtel Africa Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2009 - AS - 1184

— *** —

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
VIE ET DE CAPITALISATION
- HAYETT -**

Siège Social : Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis -

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation - HAYETT - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 24 avril 2009 à 17H30**, au siège social de la Compagnie, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2008 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2008 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2008 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2009 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2009 ;
- Questions diverses.

2009 - AS - 1203

— *** —

**INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
- ICF -**

Siège Social : 42, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis -

La Société Industries Chimiques du Fluor porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 23 avril 2009 à 10 heures**, à l'hôtel SHERATON (ex HILTON) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes concernant le même exercice ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008 ;
- Affectation des résultats 2008 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2009-2010-2011.

2009 - AS - 1181

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Résidence Omar-Bloc A-2^{ème} étage Montplaisir Ennassim Tunis -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 30 avril 2009 à 09 heures**, au siège social d' « ATTIJARI SICAR » : Résidence Omar- Bloc A - 2^{ème} étage, Montplaisir Ennassim Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2008.
- 2/ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008.
- 3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2008.
- 4/ Quitus aux Administrateurs.
- 5/ ratification de la nomination de nouveaux administrateurs.
- 6/ Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion»

2009 - AS - 1185

— *** —

ATTIJARI PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration d' ATTIJARI PLACEMENT SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 30 avril 2009 à 11 heures**, au siège social d' «ATTIJARI SICAR» : Résidence Omar-Bloc A-2^{ème} étage, Montplaisir Ennassim Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2008.
- 2/ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008.
- 3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2008.
- 4/ Quitus aux Administrateurs.
- 5/ ratification de la nomination de nouveaux administrateurs.
- 6/ Nomination d'un commissaire aux comptes
- 7/ Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion»

2009 - AS - 1186

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Résidence Omar-Bloc A-2^{ème} étage
Montplaisir Ennassim Tunis -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration d' ATTIJARI VALEURS SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 30 avril 2009 à 10 heures**, au siège social d' «ATTIJARI SICAR» : Résidence Omar-Bloc A - 2^{ème} étage, Montplaisir Ennassim Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2008.
- 2/ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008.
- 3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2008.
- 4/ Quitus aux Administrateurs.
- 5/ ratification de la nomination de nouveaux administrateurs.
- 6/ Nomination d'un commissaire aux comptes
- 7/ Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion»

2009 - AS - 1187

— *** —

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à dix heures et trente minutes**, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à deux administrateurs sortants,
- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs,
- Nomination de deux nouveaux administrateurs,
- Questions diverses

2009 - AS - 1176

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de FINACorp Obligataire SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 17 Avril 2009** à partir de **16 H**, au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2008
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008
- Affectation des résultats de l'exercice 2008
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses.

2009 - AS - 1142

— *** —

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à onze heures**, à la « MAISON DE L'ENTREPRISE » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à deux administrateurs sortants,
- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs,
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

2009 - AS - 1177

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à huit heures trente minutes**, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

2009 - AS - 1178

— *** —

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à dix heures**, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à deux administrateurs sortants,
- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses.

2009 - AS - 1180

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE

- ABC -

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac Tunis -

L'Arab Banking Corporation - Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **17 avril 2009**, au siège social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

En Assemblée Générale Ordinaire, à 12h00 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 7- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2009,
- 8- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans,

En Assemblée Générale Extraordinaire, à 12h 30 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- 2- Augmentation de Capital,
- 3- Mise à jour des statuts.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 AVRIL 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009		4,301%	
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,255%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,245%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,213%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010	4,201%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,202%	1 024,313
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,275%	1 046,052
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 024,028
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 069,289
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 136,508
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 175,414
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,460%	1 127,485
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,543%		1 040,816
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 139,955
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,803%		1 053,611
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 170,619

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 13/04/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 14/04/2009	PLUS OU MOINS VALEUR DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	127,054	127,067	1,507	1,20%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	100,686	100,696	*** 1,087	1,05%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,394	103,404	1,213	1,19%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	101,855	101,867	*** 1,138	1,08%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,867	105,880	1,316	1,26%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	106,008	101,374	*** 1,250	1,19%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,476	104,487	1,290	1,25%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,279	104,290	1,252	1,22%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,518	107,529	1,311	1,23%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,270	106,284	1,242	1,18%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,807	109,820	1,771	1,64%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,235	105,270	1,263	1,21%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,640	104,658	1,266	1,22%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,587	107,601	1,372	1,29%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,612	105,624	1,177	1,13%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,248	103,259	*** 1,233	1,16%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,836	107,852	1,343	1,26%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,346	105,356	1,138	1,09%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,191	102,203	*** 1,254	1,19%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,620	101,279	*** 1,233	1,18%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,397	104,415	1,326	1,29%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,789	105,801	2,036	1,96%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,606	104,620	1,069	1,03%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,517	102,529	1,151	1,14%
FCP MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,151	1,152	0,012	1,05%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,957	10,958	0,125	1,15%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,531	10,533	0,119	1,14%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,591	104,666	1,302	1,26%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,518	103,532	1,019	0,99%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,709	101,721	1,251	1,25%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,931	41,943	0,452	1,09%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,498	30,502	0,339	1,12%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	77,657	77,597	3,978	5,40%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	111,679	111,405	8,346	8,10%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 116,963	1 114,735	80,055	7,74%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	64,049	63,943	2,623	4,28%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	102,433	98,319	*** 2,282	2,28%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	61,586	61,561	3,765	6,51%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	46,636	46,557	2,082	4,68%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,817	51,785	2,153	4,34%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,367	96,320	1,505	1,59%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	98,264	98,183	3,395	3,58%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,823	13,857	0,509	3,81%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	78,983	78,915	4,622	6,22%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	199,987	200,319	*** 13,443	7,02%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	110,635	107,016	*** 2,643	2,45%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 514,063	1 514,358	79,272	5,52%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 687,379	1 696,943	74,044	4,56%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 148,349	148,430	7,441	5,28%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 138,298	138,187	4,622	3,46%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 125,331	125,561	2,554	2,08%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,621	1,631	0,112	7,37%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,424	1,432	0,083	6,15%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 168,373	8 206,980	311,708	3,95%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,230	11,225	0,266	2,43%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,883	11,880	0,313	2,71%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,954	13,925	0,860	6,58%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,924	12,907	0,965	8,08%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 105,068	103,660	*** 6,087	6,04%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 106,284	106,925	5,740	5,67%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 107,705	107,718	3,683	3,54%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	14,250	14,319	1,230	9,40%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 076,069	1 079,067	27,858	2,65%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 471,997	5 570,676	235,640	4,42%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,768	115,554	3,386	3,02%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 106,482	107,325	4,036	3,91%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 013,694	1 019,590	8,815	0,87%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	107,816	107,968	5,419	5,28%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	502,258	502,529	32,802	6,98%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 114,671	115,589	6,748	6,20%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	104,532	104,432	7,403	7,63%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,275	104,228	3,904	3,89%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	103,217	103,169	2,813	2,80%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,314	101,203	0,819	0,82%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 102,065	102,731	2,408	2,40%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 102,412	102,522	2,709	2,71%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,116	10,294	0,294	2,94%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins valeur ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

FCP FINA 60
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 27/03/2008, nous avons procédé à l'examen du bilan ci-joint, de FCP FINA60 arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 01/01/08 au 31/12/2008.

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de 841 304DT, un capital social de 823 812 DT et une valeur liquidative égale à 1 011DT par part, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en TUNISIE. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le FCP FINA60, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 et les décrets d'application.

Par ailleurs, nous avons vérifié la conformité de la tenue des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur ainsi que la conformité de la politique d'investissement en ces mêmes valeurs mobilières des porteurs de parts au règlement intérieur du FCP FINA60, et nous avons relevé les dépassements suivants :

1. Seuil compris entre 74% et 79% pour l'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTACT et BTZC. En effet, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 71,76% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.
2. Seuil de 5% fixé pour l'emploi de l'actif net en liquidités. En effet, le FCP FINA60 a employé à raison de 9,26% de l'actif net dans des liquidités.

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP FINA60 arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes de FCP FINA60 fournies dans le rapport de gestion de l'exercice, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Sur la base des diligences effectuées, et conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances significatives en niveau du système de contrôle interne pouvant affecter le patrimoine de FCP FINA60

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article sus mentionné vise les conventions conclues par le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration avec la société ou qui l'engagent à l'égard des tiers. Ces conventions concernent les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments ;
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont les statuts fixent le plafond ;
- La location gérance des fonds de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article sus mentionné a été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon le même article être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, il convient de vous informer que le FCP FINA60 a conclu avec FINACORP SA une convention de gestion et avec l'ATB une convention en tant que dépositaire et une convention en tant que distributeur.

En vertu de ces conventions, une rémunération de 1 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net du FCP FINA60, est attribuée au gestionnaire, une autre rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4.500DT, ainsi qu'une rémunération est attribuée au distributeur d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis. Par ailleurs, les honoraires de chacun des, dépositaire et gestionnaire, au 31/12/2008, s'élèvent à 12 032 DT.

Votre conseil, ne nous a informé d'aucune autre opération susceptible d'entrer dans le cadre de cet article, il n'en existe pas à notre connaissance.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres :	3-1	768 776,103	0
ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES		165 012,000	0
OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES		0,000	0
AUTRES VALEURS		430 976,374	
EMPRUNTS D'ETAT		172 787,729	0
Placements monétaires et disponibilités		77 918,836	0
DISPONIBILITES	3-10	77 918,836	0
CREANCES D'EXPLOITATION		1 029,781	0
TOTAL ACTIF		847 724,720	0
PASSIF			
OPERATEURS CREDITEURS	3-6	4 062,632	0
AUTRES OPERATEURS CREDITEURS	3-7	2 357,932	
TOTAL PASSIF		6 420,564	0
ACTIF NET			
CAPITAL	3-4	823 811,920	0
SOMMES DISTRIBUABLES	3-5	17 492,236	0
TOTAL ACTIF NET		841 304,156	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		847 724,720	0

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/08 au 31/12/2008	Période du 01/01/07 au 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3-2	16,155.580	0
Dividendes		11,380.000	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,849.206	
Revenus des autres valeurs		2,926.374	
Revenus des placements monétaires	3-3	22,501.521	0
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		38,657.101	0
Charges de gestion des placements	3-8	12,032.357	0
REVENU NET DES PLACEMENTS		26,624.744	0
Autres charges d'exploitation	3-9	3,281.737	0
RESULTATS D'EXPLOITATION		23,343.007	0
Régularisation du résultat d'exploitation		-5,850.771	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		17,492.236	0
Régul. du résultat d'exploitation		5,850.771	
Variation plus ou moins value potentielles sur titres		-32,054.862	0
Variation plus ou moins value réalisées sur titres		25,554.062	0
RESULTAT DE LA PERIODE		16,842.207	0

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/08 au 31/12/2008	Période du 01/01/07 au 31/12/2007
VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	AN1	12,510.180	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION		23,343.007	0.00
VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES		-32,054.862	0.00
+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES		25,554.062	0.00
FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-4,332.027	0.00
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		0.000	0.00
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES		0.00	0.00
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	828,793.976	0.00
SOUSCRIPTION		2,914,000.000	0.00
REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)		7,076.672	0.00
REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)		480.492	0.00
RACHAT		-2,082,000.000	0.00
REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)		-47,141.380	0.00
REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)		-6,331.263	0.00
DROIT DE SORTIE		42,709.455	
TRANSACTION SUR CAPITAL		828,793.976	0.00
VARIATION DE L'ACTIF NET		841,304.156	0.00
ACTIF NET			
DEBUT DE PERIODE		0.000	0.00
FIN DE PERIODE		841,304.156	0.00
NOMBRE DE PART			
DEBUT DE PERIODE		0.000	0
FIN DE PERIODE		832	0
VALEUR LIQUIDATIVE			
DEBUT DE PERIODE		0.000	0
FIN DE PERIODE		1,011.172	0
TAUX DE RENDEMENT		1.466%	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2008, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 768 776 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
Actions, val assimilées et droits rattachés	165 012
Coût d'acquisition	197 067
SOMOCER	20 916
TPR	15 150
ARTES	98 712
TUNISAIR	39 225
SITEX	23 064
Plus ou moins values potentielles	-32 055
Total	165 012
Autres valeurs	430 976
Coût d'acquisition BTZC	428 050
Intérêts courus sur BTZC	2 926
Emprunts d'Etat	172 788
Total	768 776

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

Code Titre	Emetteur	Qté	Prix de Revient	P.R.U.	Valeur faciale	Cours	Valeur Boursière
Actions			197,066.862				165,012.000
ARTES	ARTES	9000	98,712.106	10.968	9000	8.936	80,424.000
SITEX	SITEX	2400	23,064.000	9.610	24,000.000	8.240	19,776.000
TUNISAIR	TUNISAIR	12000	39,225.051	3.269	60,000.000	2.655	31,860.000
TPR	TPR	3000	15,150.000	5.050	3,000.000	4.728	14,184.000
SOMOCER	TF	8000	20,915.705	2.614	8,000.000	2.346	18,768.000
Bon de Trésor			166,819.400				172,779.290
BTA 7-02/2015 (10ans)	Etat	55	56,819.400	1,033.080	55,000.000	103.308	59,578.742
BTA 8-25-07/2014 (12ans)	Etat	100	110,000.000	1,100.000	100,000.000	110.000	113,200.548
Bon de Trésor			428,050.000				430,976.374
BTZC 11/10/2016	Etat	700	428,050.000	611.500	700,000.000	110.000	430,976.374
TOTAL			791,936.262				768,767.664

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres s'élève au 31/12/2008 à 16 155 DT et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008
- Dividendes	11 380
- Revenus des Emprunt d'Etat	1 849
- Revenus des autres valeurs	2 926
Total	16 155

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 22 502 DT, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2008
- Revenus des Bons de Trésor	22 491
- Revenus des Billets de Trésorerie	11
Total	22 502

3-4 Note sur le capital

Capital au 28/03/2008	
- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts	0
Souscriptions réalisées	
- Montant	2 914 000
- Nombre de parts	2 914
Rachats effectués	
- Montant	-2 082 000
- Nombre de parts	2 082
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	- 32 055
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	25 554
- Frais de négociation	-4 332
- Commissions de rachat	42 709
- Régularisation des sommes non distribuables	- 40 065
Capital au 31/12/2008	
- Montant	823 811
- Nombre de parts	832
- Nombre de porteurs de parts	6

3-5 Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste d'élève au 31/12/08 à 17 492 Dinars correspondant au résultat distribuable et aux régularisations du résultat de la période, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008
Sommes distribuables de la période	23 343
Régularisations du résultat de la période	- 5 851
Total	17 492

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 4 063 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Gestionnaire	2 706
- Dépositaire	1 357
Total	4 063

3-7 Note sur autres opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 358 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
- CMF	79
- C.A.C	2 279
Total	2 358

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 12 032 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	10 675
- Rémunération du dépositaire	1 357
Total	12 032

3- 9 Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 3 282 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 279
- Redevance CMF	905
- Charges diverses	98
Total	3 282

3- 10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 77 919 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Avoirs en banque	77 919
Total	77 919

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACORP ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société.

Les honoraires de « FINACORP » au 31/12/2008 s'élèvent à 10 675 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Les honoraires de l'ATB au 31/12/2008 s'élèvent à 1 357 DT.

4- 3 Rémunération du distributeur

Le FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Frais pris en charge par FINACorp

La FINACorp, prend en charge les frais de publicité et publication de gestion en lieu et place du FCP FINA60.

FCP IRADETT CEA
Fonds Commun de Placement mixte

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2008.

❶ En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au **31 décembre 2008**. Ces états font ressortir un total actif de **173 565 dinars**, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un **bénéfice net de 36 614 dinars** et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un **actif net de 172 555 dinars** pour **14 442 actions**, aboutissent à une **valeur liquidative par action de 11,948 Dinars**, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

❷ Le gestionnaire du FCP IRADETT CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

❸ Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

❹ Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP IRADETT CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

❺ A notre avis, **les états financiers de FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2008 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de la société et des résultats de ces opérations clos à la même date.**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention que les BTA sont évalués aux prix d'acquisition en contradiction avec la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

Vérifications spécifiques :

1. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen critique du système de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les diligences mises en œuvre nous ont permis de constater que les contrôles exercés sont en conformité avec la réglementation en vigueur.

2. Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales nous avons procédé aux vérifications spécifiques dont le résultat est le suivant :

- Les informations contenues dans le rapport de la gestion du fonds établi par le gestionnaire sont conformes aux états financiers,

Tunis, le 15 Mars 2009

P / Cabinet M.S.Louzir

MOHAMED LOUZIR

BILAN

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	153 689	122 237
b- Obligations et valeurs assimilées	0	0
c- Autres valeurs	16 559	16 755
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	3 117	2 680
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	173 365	141 672
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	810	940
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	810	940
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	167 930	136 515
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	4 626	4 217
ACTIF NET	172 555	140 732
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	173 365	141 672

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	7 160	2 374
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		
c- Revenus des autres valeurs	993	2 311
PR 2- Revenus des placements monétaires	713	989
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	8 866	5 674
CH 1- Charges de gestion des placements	2 244	975
REVENU NET DES PLACEMENTS	6 622	4 699
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	388	566
RESULTAT D EXPLOITATION	6 234	4 132
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-1 608	84
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4 626	4 217
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 608	-84
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-9 195	3 321
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	40 438	283
_ Frais de négociation	-863	-514
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	36 614	7 222

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2008

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d'Exploitation	6 234	4 132
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-9 195	3 321
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 438	283
d- Frais de négociation de titres	-863	-514
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-4 217	
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	94 386	141 410
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	12 340	196
_ Régularisation des sommes distribuables	1 117	214
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-83 121	-8 000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-22 550	-180
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 746	-130
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 823	140 732
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	140 732	0
b- en fin d'exercice	172 555	140 732
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début d'exercice	13 341	10 000
b- en fin d'exercice	14 442	13 341
VALEUR LIQUIDATIVE	11,948	10,549
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	16,20%	5,49%

FCP IRADETT CEA
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31/12/2008
(Exprimés en dinars)

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31-12-2008** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2/1 EVALUATION DU PORTEFEUILLE TITRE**Evaluation des actions**

Les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

Evaluation des droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions admises à la cote : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

Evaluation des BTA

- BTA ayant fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente : ces BTA sont évaluées à leur valeur de marché.
- BTA n'ayant pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent : ces BTA sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à leur valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée, les BTA sont évaluées à leur valeur actuarielle.

Il est à noter que la société procède à l'amortissement de la sur côte constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2/2 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1- PORTEFEUILLE –TITRE**

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2008	% ACTIF NET	% K emetteur
VALEURS MOBILIERES					
ADWYA	750	2 797	4 645	2,69%	0,01%
ASSAD	1 300	5 119	12 059	6,99%	0,02%
ATB	720	3 492	3 843	2,23%	0,00%
ATB NG 2008	72	349	372	0,22%	0,00%
ATB NS 2008	168	815	815	0,47%	0,00%
BIAT	200	7 307	7 433	4,31%	0,00%
BNA	1 000	7 800	8 841	5,12%	0,01%
BTE	500	15 235	15 610	9,05%	0,05%
GIF	5 500	15 440	14 630	8,48%	0,09%
MONOPRIX	125	10 542	14 441	8,37%	6,76%
SFBT	1 500	21 052	15 891	9,21%	0,00%

SIAME	9 000	20 050	12 366	7,17%	0,06%
SOMOCER	5 000	12 621	11 730	6,80%	0,02%
SPDIT	3 500	17 121	14 466	8,38%	0,01%
TPR	3 500	19 434	16 548	9,59%	0,01%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES EMPRUNT D'ETAT					
BTA 8,25% 9 juillet 2014	15	16 081	16 559	9,60%	
TOTAL	32 850	175 256	170 248	98,66%	

PLACEMENT BANCAIRE		2 862	3 117	1,81%
---------------------------	--	-------	-------	--------------

TOTAL GENERAL		178 118	173 365	100%
----------------------	--	----------------	----------------	-------------

PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des titres OPCVM	0	0
Revenus des obligations	7 160	2374
Revenus des autres valeurs	993	2311
TOTAL	8 152	4 685

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenu des autres Placements monétaires	713	989
TOTAL	713	989

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2007	
Montant	136 515
Nombre de titres	13 341
Nombre d'actionnaires	9

Souscriptions réalisées	
Montant	94 386
Nombre de titres émis	9 225
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués	
Montant	83 121
Nombre de titres rachetés	8 124
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital	

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	40 438	
Régularisation des sommes non distribuables	-10 210	
Régularisation des sommes distribuables	-21	
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-9 195	
Frais de négociation	-863	
Capital au 31/12/2008		
Montant	167 930	
Nombre de titres	14 442	
Nombre d'actionnaires	14	
CP2- Sommes distribuables	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Résultats distribuables	4 626	4 217
TOTAL	4 626	4 217
4/ AUTRES INFORMATIONS		
	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des placements	8 866	5 674
Charges de gestion des placements	2 244	975
Revenu net des placements	6 622	4 699
Autres charges	388	566
Résultat d'exploitation	6 234	4 132
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 608	84
Sommes distribuables de la période	4 626	4 217
Régularisation du résultat d'exploitation	1 608	-84
Frais de négociation	-863	-514
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-9 195	3 321
Plus Values réalisées sur cession de titres	40 438	283
Résultat net de la période	36 614	7 222
Nombre d' Actions	14 442	13 341
Résultat par Action	2,535	0,541
CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	1 994	824,896
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien*		
Les honoraires de l'ATB	250	150,335

**MAC EXCELLENCE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 04 mars 2006 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.350.374, un actif net de D : 7.310.917 et un déficit de D : 1.067.966, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Amen Bank » et par « ADWYA » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 27,35% et 10,33% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	4 403 006	13 190 918
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 084 973	13 044 927
Titres OPCVM		318 033	145 991
Placements monétaires et disponibilités		2 947 368	1 388 897
Placements monétaires	5	1 999 201	-
Disponibilités		948 167	1 388 897
TOTAL ACTIF		7 350 374	14 579 815
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	38 613	57 438
Autres créditeurs divers	9	844	1 421
TOTAL PASSIF		39 457	58 859
ACTIF NET			
Capital	12	7 289 293	14 317 058
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		17	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		21 607	203 898
ACTIF NET		7 310 917	14 520 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 350 374	14 579 815

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2008	2007
Revenus du portefeuille-titres	6	121 632	414 020
Dividendes		121 632	414 020
Revenus des placements monétaires	7	81 978	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		203 610	414 020
Charges de gestion des placements	10	(158 170)	(192 626)
REVENU NET DES PLACEMENTS		45 440	221 394
Autres charges	11	(19 170)	(28 017)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 270	193 377
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 663)	10 521
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		21 607	203 898
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 663	(10 521)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 028 869	(2 411 961)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		(2 846 415)	563 426
Frais de négociation		(276 690)	(65 464)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 067 966)	(1 720 622)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2008	2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(1 067 966)	(1 720 622)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	26 270	193 377
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 028 869	(2 411 961)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2 846 415)	563 426
Frais de négociation de titres	(276 690)	(65 464)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(176 802)	(264 664)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 965 271)	279 038
Souscriptions		
- Capital	17 535	6 224 895
- Régularisation des sommes non distribuables	342	(733 031)
- Régularisation des sommes distribuables	136	82 809
Rachats		
- Capital	(6 207 273)	(5 834 588)

- Régularisation des sommes non distribuables	252 038	615 237
- Régularisation des sommes distribuables	(31 878)	(82 282)
- Droits de sortie	3 829	5 998
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 210 039)	(1 706 248)
ACTIF NET		
En début de période	14 520 956	16 227 204
En fin de période	7 310 917	14 520 956
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 633	1 594
En fin de période	927	1 633
VALEUR LIQUIDATIVE	7 886,642	8 892,196
TAUX DE RENDEMENT	(9,90%)	(10,96%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 4.403.006 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 376 135	4 084 973	55,87%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		4 376 135	4 084 973	55,87%
ADWYA	122 000	615 005	755 546	10,33%
ARTES	39 845	430 551	356 055	4,87%
ASSAD	6 000	78 012	55 656	0,76%
ATL	156 300	562 458	557 991	7,63%
BH	2 850	74 348	65 846	0,90%
BT	5 095	565 155	566 809	7,75%
PGH	64 000	512 457	387 328	5,30%
SOPAT	27 040	281 218	172 786	2,36%
TL	23 811	593 523	545 224	7,46%
TPR	131 500	663 408	621 732	8,50%
Titres OPCVM		315 258	318 033	4,35%
Actions des SICAV		315 258	318 033	4,35%
SICAV FIDELITY	3 000	315 258	318 033	4,35%
TOTAL		4 691 393	4 403 006	60,23%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values
Soldes au 31 décembre 2007	15 508 176	(2 317 258)	13 190 918	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	23 133 279		23 133 279	
Titres OPCVM	2 689 615		2 689 615	
* Remboursements et cessions de l'exercice				
Actions cotées	(34 134 279)		(34 134 279)	(2 893 993)
Titres OPCVM	(2 505 398)		(2 505 398)	47 578
* Plus ou moins values latentes				
Actions cotées		2 041 046	2 041 046	
Titres OPCVM		(12 175)	(12 175)	
Soldes au 31 décembre 2008	4 691 393	(288 387)	4 403 006	(2 846 415)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 1.999.201, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 01/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	999 001	1 000 000	13,68%
Certificat de dépôt au 09/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	999 001	999 201	13,67%
TOTAL		1 998 002	1 999 201	27,35%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 à D : 121.632 contre D: 414.020 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2008	2007
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	121 632	412 290
des titres OPCVM	-	1 730
TOTAL	121 632	414 020

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 81.978 contre un solde nul à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2008	2007
Intérêts des certificats de dépôts	74 273	-
Intérêts des dépôts à vue	7 705	-
TOTAL	81 978	-

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 38.613 contre D : 57.438 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	25 752	43 190
Rémunération du dépositaire	4 070	5 536
Rémunération du CAC	8 241	8 162
Autres	550	550
Total	38 613	57 438

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 844 contre D : 1.421 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 158.170 contre D : 192.626 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	143 791	175 114
Rémunération du dépositaire	14 379	17 512
Total	158 170	192 626

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 19.170 contre D : 28.017 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du CAC	6 838	8 717
Rémunération du CMF	12 186	14 987
Services bancaires et assimilés	90	4 313
Autres	56	-
Total	19 170	28 017

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007	
Montant	14 317 058
Nombre de parts	1 633
Nombre de copropriétaires	12
Souscriptions réalisées	
Montant	17 535
Nombre de parts émises	2
Nombre de copropriétaires nouveaux	1
Rachats effectués	
Montant	(6 207 273)
Nombre de parts rachetées	(708)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 028 869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 846 415)
Régularisation des sommes non distribuables	252 380
Droits de sortie	3 829
Frais de négociation	(276 690)
Capital au 31-12-2008	
Montant	7 289 293

Nombre de parts	927
Nombre de copropriétaires	10

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2008	2007	2006
Revenus des placements	219,644	253,533	276,592
Charges de gestion des placements	(170,626)	(117,958)	(89,073)
Revenus net des placements	49,018	135,575	187,518
Autres charges	(20,680)	(17,157)	(15,752)
Résultat d'exploitation (1)	28,338	118,418	171,766
Régularisation du résultat d'exploitation	(5,030)	6,443	0,541
Sommes distribuables de l'exercice	23,308	124,861	172,307
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	2 188,640	(1 477,012)	59,413
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(3 070,566)	345,025	43,661
Frais de négociation	(298,479)	(40,088)	(97,422)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(1 180,406)	1 172,075	5,651
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(1 152,068)	1 053,657	177,417
Droits de sortie	4,131	3,673	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(1 176,275)	1 168,402	5,651
Régularisation du résultat non distribuable	272,255	(72,133)	2,220
Sommes non distribuables de l'exercice	(904,020)	(1 240,536)	7,871
Valeur liquidative	7 886,642	8 892,196	10 180,178
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	2,03%	1,24%	0,88%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,18%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,28%	1,31%	1,71%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixés au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.